Flash d'informations n°4/2003 (novembre 2003)

Association des maires de l'Orne (AMO)

- Collecte gratuite de produits devenus inutilisable
- Réduction des dommages sur les canalisations
- Communication avec le SDIS
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Tinchebray
- Un petit guide à connaître
- Nouveaux maires – nouveaux présidents de communautés
- Un site internet pour les secrétaires de mairie
- Une idée pour valoriser votre commune

Urgent et important : collecte gratuite de produits devenus inutilisables pour vos services espaces verts ou techniques

Douze lieux de collecte seront à votre disposition et cela gratuitement les 2, 3 et 4 décembre prochains pour la récupération de produits à usage professionnel dont vous ne pouvez plus vous servir : herbicides, insecticides, fongicides, raccourcisseurs…

Profitez de cette occasion. Je crois que nous avons là une bonne solution préconisée par la chambre d'agriculture pour éliminer les produits dépassés du point de vue des normes ou tout simplement périmés.

Vous trouverez de plus amples informations en annexe.

Réduction des dommages sur les canalisations et les lignes souterraines

La Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie m'a demandé d'attirer votre attention sur l'importance d'avoir à portée de main les plans de zonage des ouvrages transmis ou déposés par les exploitants (pour les lignes téléphoniques, les câbles téléphoniques, le percement des canalisations de gaz).

Je vous remercie donc d'y veiller.

Communication avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours

Suite à un incendie déclaré dans un foyer-logement le 15 juin dernier, M. le Préfet de l'Orne est amené à prendre de plus fortes mesures de sécurité. Il m'a donc informé qu'il serait très utile que vous communiquiez au SDIS, rue Philippe Lebon – 61000 Alençon, Tél. 02 33 81 35 27 – Fax 02 33 81 35 79, les informations dont vous avez connaissance sur les foyers-logements implantés dans vos communes.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Tinchebray

J'ai le plaisir de vous adresser le compte-rendu de nos travaux du 1er mars dernier. Vous pourrez ainsi retrouver les points forts de ce moment que nous apprécions tous.

Un petit guide à connaître

Le conseil départemental de l'accès au droit de l'Orne vient de publier son nouveau répertoire d'adresses utiles en matière de justice. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au 02 33 26 33 01 ou vous connecter au site www.cdad-orne.com pour de plus amples informations

Nouveaux maires – nouveaux présidents de communautés depuis notre annuaire de mars 2001

Afin d'actualiser votre annuaire je vous communique le nom de nos nouveaux collègues :

. En qualité de maires :

Alençon : Christine Roimier
La Bellière : René Geslin
Ciral : Jean-Pierre Parfait
Condeau : Michel Bezanier
La Rouge : Michel Letourneur
St Aubin de Bonneval : Joseph Boisgontier
St Martin de l'Aiguillon : Magguy Mathieu
Sérans : Philippe Léveillé

. En qualité de présidents d'EPCI :

CDC du Pays de Mortrée : Guy-Raoul d'Harambure, maire de Francheville

CDC de l'Est Alençonnais : Jérôme Larchevêque, maire de Ménil Erreux.

Un site internet pour les secrétaires de mairie

Ce site est destiné à permettre aux secrétaires de mairie de communiquer avec les formateurs du CNFPT (Centre National de la Fonction publique Territoriale). Il propose aussi une inscription en ligne, cela constitue donc une bonne initiative (http://www.secretairedemairie.cnfpt.fr).

Une idée pour valoriser votre commune
Le site Internet de l'Association des Maires de France (http://www.amf.asso.fr) a sur sa page d'accueil la photo d'une commune assortie du nom du maire, de la population communale et d'un lien vers le site Internet de la commune.

En offrant ainsi une place, sur un espace visité chaque mois par 40 000 personnes, l'AMF souhaite promouvoir les communes adhérentes présentes sur le web et inciter d'autres à le faire.

Afin de garantir l'égalité de promotion de chaque commune, l'affichage se fait de manière totalement aléatoire et se renouvelle à chaque visite.

Si vous souhaitez participer à cette opération, il suffit de charger une photo " libre de droits " grâce à un formulaire accessible depuis la page d’accueil (bouton " ajouter une photo " sous la rubrique " communes de France "